



ARC EN CIEL SAINT PRIEST

MAISON DES ASSOCIATIONS

2 Rue de la Cordière, Boîte N°3

69800 SAINT-PRIEST

www.aecsp.net / www.facebook.com/ArcEnCielStPriest



CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2022

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Elective du club, qui aura lieu le

Vendredi 18 mars 2022 à 19h30

**à la maison des associations, 2 rue de la cordière
69800, SAINT PRIEST**

Le pass vaccinal sera obligatoire pour pouvoir participer.

Ordre du jour

- **Émargement à partir de 19h00**
- Présentation des rapports (moral, financier et sportif)
- Approbation des rapports
- Montant de la cotisation 2023
- Présentation des budgets
- Actions et objectifs 2022
- Élection des membres du Conseil d'Administration ⁽¹⁾
- Études des questions diverses

Notre Conseil d'Administration est composé de 6 à 12 membres.

Outre les postes de Président, Secrétaire et Trésorier dont la majorité (18 ans) est requise, est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'un an, à jour de ses cotisations et titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

La composition du Conseil d'administration doit refléter la composition de l'Assemblée générale, pour permettre l'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes. **Il y aura donc 3 places réservées aux femmes. A ce jour 1 seule place est occupée, deux places sont donc vacantes.**

Les adhérents qui souhaiteraient intégrer le CA sont priés de se faire connaître par mail au président AVANT LE 11 mars 2022 : president@aecsp.net

Rappels : Selon les statuts :

- Est électeur tout membre actif du club, à jour de ses cotisations, âgé de 16 ans au moins, le jour de l'assemblée générale et ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois. Les membres de moins de seize ans sont représentés par l'un de leurs parents ou leur tuteur légal

- Tous les adhérents peuvent poser des questions lors de l'assemblée générale. Toutefois, ces questions doivent être posées par écrit 8 jours au moins avant la date de l'assemblée.

- Le vote par procuration est autorisé, dans la limite de 3 voix en plus de la sienne. Merci de compléter le pouvoir suivant et le renvoyer par mail au bureau du club :

POUVOIR pour l'AG Ordinaire du 18 mars 2022 à 19 h 30

Je, soussigné(e) :

Donne par la présente, pouvoir à :

Pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire du club « Arc En Ciel Saint-Priest » du 18 mars 2022.

Fait à le/...../ 2022

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir ») :



EXCELLENCE
LABEL CLUB FFTA
2022



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GRAND LYON
la métropole

VILLE DE
SAINT-PRIEST

**UNIVERSAL
ARCHERY**